

### ACCÈS AUX DROITS DES ÉTRANGERS IMMIGRES

	Secours catholique	Cimade	FAP	Solidarité Migrants	CCAS METZ	RESF	LDH	SECOURS POPULAIRE	CASAM	AIEM Pôle Asile *					
										S P A D A	H O T E L	C H U	C A D A	H U D A	R E F U G I E S *
<b>- Droits sociaux :</b>															
* Soins ( AME-CMU)			X	X	X		X			X	X	X	X	X	X
* Scolarisation			X		X	X	X			X	X	X	X	X	X
<b>- Domiciliation :</b>															
* Demandeurs d'asile					X					X	X	X	X	X	
* Autres (hors UE)					X		X				X	X	X	X	
* UE (Roumanie)			X												
<b>- Hébergement/Logement :</b>															
* DA											X		X	X	
* Protégés					X										X
* Régularisés												X			
* Sans papiers ou irréguliers											X				
• Repas avant Allocation	X		X					X			X		X	X	
Mineurs non accompagnés	X		X				X								
<b>- Droits administratifs des DA :</b>															
* OFPRA								X	X			X	X		
* CNDA								X				X	X		
* Dublinés								X					X		
* Réexamens								X							
* Recours ADA/CMA OFFI								X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Titres de séjour</b>															
* Médical		X			X		X					X			
* Autres (famille, salarié,...)		X			X		X					X			
<b>- Admission exceptionnelle</b>															
* Vie privée et familiale		X					X	X	X			X			
* Travail		X					X	X	X			X			
* Exceptionnelle/Humanitaire		X					X	X	X			X			
<b>- Regroupement familial</b>		X					X	X							X
<b>- Accès à la nationalité</b>								X				X			
<b>- Éloignement :</b>															
* OQTF		X													
* CRA															

*\*NB : L'AIEM assure ces prestations uniquement pour les publics pris en charge au sein de ses établissements et dispositifs. De manière général, toute personne bénéficiant d'un hébergement est prise en charge par l'équipe éducative de la structure. Les personnes sans hébergement en procédure d'asile, l'accompagnement social est assuré par la SPADA. L'appellation officielle des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaires est "relocalisés",*